

Livret militaire de Pierre-Alexandre Simon

Le présent livret, contenant quarante pages, appartient à

Nom *Simon*
 écrit en bâtarde.

Prénoms : *Pierre, Alexandre*

Surnoms :

Né le *23 Janvier 1874*
 à *Vignères*
 canton de *S. Etienne de M. Luc*
 département de *Savoie Inf.*
 résidant à *Vandres*
 canton de *Udine*
 département de *Savoie Inf.*

Profession d' *employé*

Fils de *Jules, Alexis*
 et de *Bernard, Marie, Françoise*
 domiciliés à *Vignères*
 canton de *S. Etienne de M. Luc*
 département de *Savoie Inf.*

Marié le _____
 à _____
 alors domicilié à _____
 département de _____
 autorisation de _____

Cheveux *bruns*
 Sourcil *bruns*
 Yeux *gris bleus*
 Front *ordinaire*
 Nez *5*
 Bouche *moyens*
 Menton *ronde*
 Visage *ovale*
 Taille : *1 mètre 57 cent.*

Marques particulières :

État civil. signalement.

Jeune soldat (1) *Servies Auxiliaires*
 de la classe de *1874* de la subdivision de *Vandres*
 n° *123* de tirage dans le canton de *S. Etienne de M. Luc*

ou Engagé _____ le _____
 à _____, département de _____

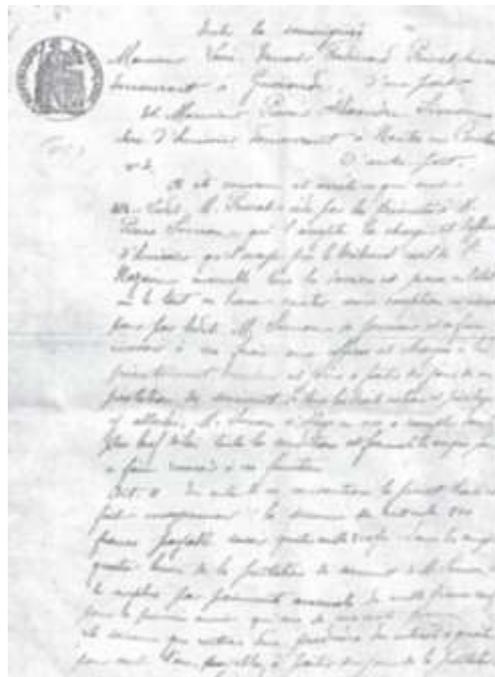
A été compris sur la liste de recrutement de la classe de *1874*, de la subdivision
 de _____, n° _____ de tirage dans le
 canton de _____

Numéro au registre matricule du recrutement :	Partie de la liste du recrutement cantonal.	Numéro de la liste matricule.
<i>2906</i>	<i>6</i>	

(1) Appelé ou classé dans les services auxiliaires.

Livret individuel d'homme de troupe. 1

Acte de vente de l'étude d'(huissier (8 500 francs)



Entre les soussignés

Monsieur Léon Ernest Ferdinand Privat, huissier demeurant à Guérande, d'une part

Et Monsieur Pierre-Alexandre Simon, clerk d'huissier, demeurant à Nantes, rue Coustou n° 4 d'autre part,

A été convenu et arrêté ce qui suit :

Art. I Ledit M. Privat cède par les présentes à M. Pierre Simon qui l'accepte la charge et l'office d'huissier qu'il occupe près le tribunal civil de St Nazaire ensemble tous les dossiers et pièces ; en l'état où le tout se trouve exister sans exceptions ni réserves pour par ledit M. Simon se pourvoir et se faire recevoir à ses frais aux offices et charges à lui présentement vendus et jouir à partir du jour de sa prestation de serment de tous les droits actions et privilèges y attachés. M. Simon s'oblige en sus à remplir dans le plus bref délai toutes les conditions et formalités pour se faire recevoir à ces fonctions.

Art. II – En outre de ces conventions le présent traité est fait moyennant la somme de huit mille 500 francs payables savoir : quatre mille 500 frs dans les vingt-quatre heures de la prestation de serment de M. Simon et le surplus par paiements annuels de mille francs sauf pour la première année qui sera de cinq cents francs. La somme qui restera due produira des intérêts à quatre pour cent l'an payables à partir du jour de la prestation...

Congé signifié par Lucie en 1935 à sa chère Maman

CONGÉ

L'an mil neuf cent trente-cinq, le
seize octobre.

A la requête de Mademoiselle Lucie
Armelle Marie Simon, en religion Sœur
Marie du Christ au Carmel d'Angers
Elisant domicile en mon étude.

J'ai, Pierre SIMON, huissier près le
Tribunal civil de la LOIRE-INFÉRIEURE, section
de ST NAZAIRE, demeurant à GUERANDE, soussigné,
signifié et déclaré à :

Madame Simon, mère, épouse de Monsieur
Simon père, demeurant à Guérande, faubourg
Saint Armel, étant en son domicile et
parlant à sa personne.

Que, en vertu d'une déclaration faite en
présence de la requérante au Carmel d'Angers
sis dite ville rue Lionnaise 39 en date du
23 septembre 1935 - ladite dame Simon devra se
retirer des affaires à la Toussaint - sinon il sera
procédé dans le délai de quelques mois à
la saisie de sa tête.

Et je lui ai, parlant comme dessus, laissé copie sur une feuille
forme de timbre à 3.60 (tarif 1929)

Coût : grande reconnaissance des
fils envers ses parents.

CONGÉ

L'an mil neuf cent trente-cinq, le seize octobre.

A la requête de Mademoiselle Lucie Armelle Marie Simon, en religion Sœur Marie du Christ au Carmel d'Angers

Elisant domicile en mon étude,

J'ai, Pierre SIMON, huissier près le Tribunal civil de la LOIRE-INFÉRIEURE, section de St NAZAIRE, demeurant à GUERANDE, soussigné

Signifie et déclare à :

Madame Simon mère, épouse de Monsieur Simon père, demeurant à Guérande, faubourg Saint Armel, étant en son domicile et parlant à sa personne.

Que, en vertu d'une déclaration faite en présence de la requérante au Carmel d'Angers sis dite ville rue Lionnaise 39 en date du 23 septembre 1935, ladite dame Simon devra se retirer des affaires à la Toussaint sinon il sera procédé dans le délai de quelques mois à la saisie de sa tête.

Et je lui ai, parlant comme dessus, laissé copie sur une feuille forme de timbre à 3.60 (tarif 1929)

Coût : grande reconnaissance des fils envers ses parents

Compliment de Lucie pour les 75 ans de sa maman (1958)



Maman!

Il était une fois...
 Que contes, que diables tu?
 Non, tout simplement
 Ce que tu as vécu.

Il était une fois,
 une petite fille,
 la joie de ses parents 1893
 De grand-Père et grand-mère
 "Lucie, notre petite fille!"

Il était une fois
 une jeune fille
 Dans les rochers de Bata 1906
 elle se fiança
 "Lucie, la parfaite jeune fille"

Il était une fois
 une jeune femme
 qui vint à Quérandou 1906
 avec son époux
 "qui s'est fait bon choyeur"

Il était une fois
 une jeune mère 1908
 Elle eut cinq enfants
 les deux tendrement
 "Mère, Maman!"

Il était une fois
 une femme forte 1914
 Pendant la grande guerre
 fit le stock et la affaire
 C'était "Madame & Huisserie"

Il était une fois
 une maman génieuse 1929
 à Dieu elle donna
 son aîné, sa Lout,
 son unique fille.

Il était une fois
 une mère doucesœur 1935
 qui fit ses six gosses,
 fera la dernière fois
 les autres et toi "mon petit"

Il était une fois
 un couple fertile 1945
 Après les ans de parfaite union
 elle pleure et fin
 en attendant le ciel

Il était une fois
 Marie Marie - grand Dieu
 entoura pour ses noces d'or 1956
 de 18 petits enfants
 Elle en a 80 maintenant

Il est dans sa mission
 une bonne grand-maman 1958
 qui tricote pour ses petits
 la dernière petit pouce
 et... un autre petit, petit.

Elle a 75 ans aujourd'hui
 tante Maman, grand-mère, Maman
 dont Pierre, Paul, Jean, Armand, Léon, Mugu
 Remerciant Dieu d'avoir gardé la vie
 de sa petite Maman chérie,
 Ad multos annos!

Quelques notes sur la vie au Carmel

Cérémonial lors des vœux perpétuels

Le changement de vêtement (robe de mariée >> vêtement habituel des moniales) symbolise le passage du *monde* à la vie consacrée. On peut également évoquer le fait que la carmélite devient *l'épouse du Christ*. Ste Thérèse de l'Enfant Jésus écrivit ce poème :
A Toi je m'abandonne / Ô mon Divin Epoux / Et je n'ambitionne / Que ton regard si doux.
Les sœurs qui n'ont pas encore prononcés leurs vœux perpétuels portent un voile blanc.

La gouvernance

Le conseil d'un monastère de carmélites est une structure (3 sœurs) qui aide et conseille la prieure dans des décisions importantes pour la vie du monastère ; l'autre instance délibérante s'appelle le *chapitre* ; il rassemble toutes les sœurs qui ont prononcé leurs vœux perpétuels ; c'est le chapitre qui désigne la mère prieure (tous les trois ans et à bulletins secrets).

Rôle de la sœur portière

Elle assure les contacts avec les sœurs tourières elles-mêmes en relation avec le monde extérieur au monastère ; elle doit être présente pour accueillir les personnes qui entrent dans la clôture (médecin, ouvriers...). C'est elle qui garde les (grosses) clés du monastère ; Lors des déplacements de Lucie, on entendait le bruit des clés qui *chantonnaient*...au fond de sa poche.

Elle transmettait aux sœurs tourières les besoins de la communauté (achats, démarches...) et recevait les intentions de prières, demandes de messes, dons, nouvelles...

Rôle des sœurs tourières

Une *sœur tourière* est une religieuse qui, dans un couvent de religieuses contemplatives strictement cloîtrées, telles les Carmélites et Clarisses, est responsable de toutes les relations avec le monde extérieur, que ce soit le ravitaillement du couvent, les contacts administratifs...l'accueil dans le monastère ; elles sont attachées au monastère mais ne sont pas cloîtrées ; elles peuvent aller en famille, par exemple.

Tour (mot qui a donné l'autre mot *tourière*)

armoire dont le fond est ouvert et dont les étagères tournaient sur elles-mêmes afin de faire passer, de l'extérieur de la clôture vers l'intérieur de celle-ci, les documents/objets...venus de l'extérieur.

Fabrication des hosties

Pain d'anges : chutes en provenance de la fabrication des hosties, lesquelles – grâce au Ciel ! (si j'ose dire) – ont une forme arrondie alors que les plaques de cuisson étaient rectangulaires ...

A l'été 2020, les carmélites d'ANGERS fabriquaient 4,5 millions d'hosties / an !

Le Phare de La Loire du 12 Avril 1934
Mariage de Pierre Simon et d'Annick Gaudet
9 Avril 1934 à la mairie et le lendemain à la collégiale

MARIAGE — Mardi matin a été célébré à la collégiale le mariage de Mlle Annick Gaudet, fille de M. Gaudet, conseiller municipal, et de Mme, avec M. Pierre **Simon**, fils de M. **Simon**, huissier en notre ville, et de Mme.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé Chataignier, curé de la paroisse, qui prononça une délicate allocution. M. l'abbé Morice, ami des deux familles, célébra la messe.

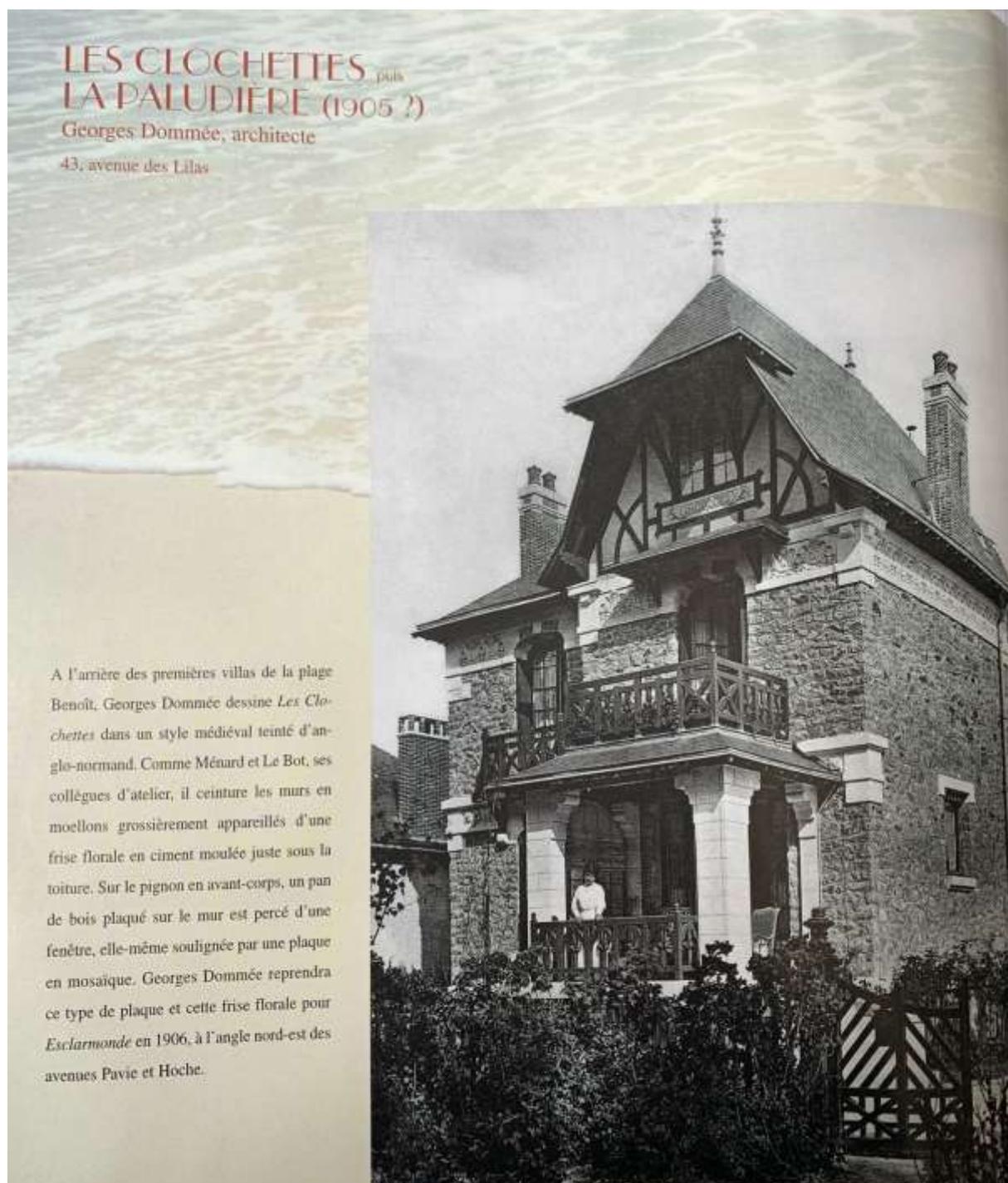
A l'issue de la cérémonie une foule d'amis vint complimenter à la sacristie les jeunes époux et leurs familles.

La veille avait eu lieu à la mairie la célébration du mariage civil. Elle fut présidée par M. Bigaré, maire de Guérande. Les témoins étaient pour M. **Simon**, M. Minot Henri, son grand-oncle, et pour Mlle Gaudet, M. Pionneau Georges, son oncle.

Nous prions les jeunes époux d'agrèer nos meilleurs vœux de bonheur et leurs familles nos sincères félicitations.

Villa La Paludière, 43, avenue des Lilas à LA BAULE

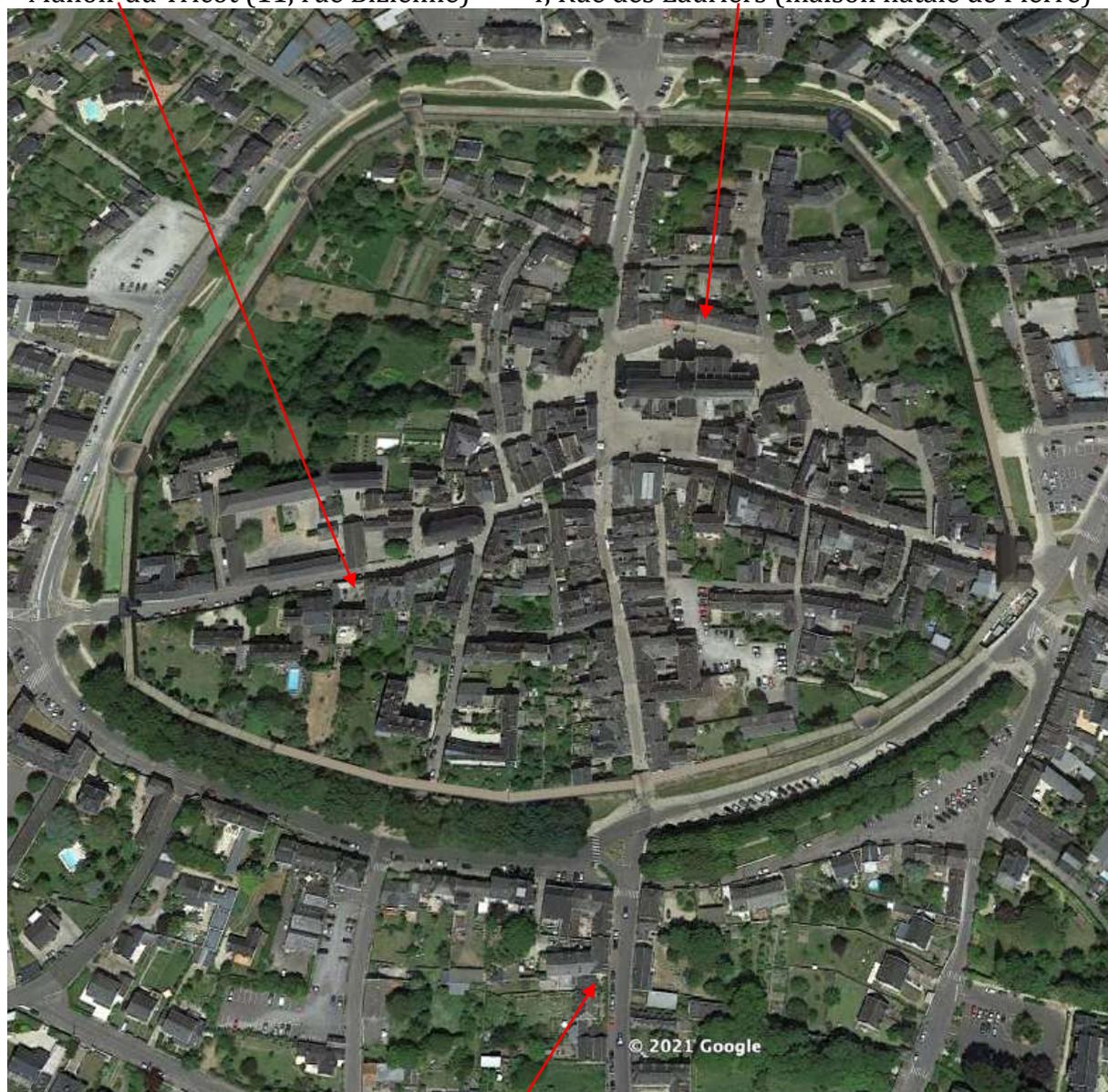
Descriptif et photo extraits du livre *La Baule et ses villas* d'Alain Charles éd. Massin 2002



GUERANDE intra-muros

Les maisons successives d'Annick et Pierre et l'étude

Manoir du Tricot (11, rue Bizienne) 4, Rue des Lauriers (maison natale de Pierre)



6, Faubourg Saint-Armel (l'étude)

Dernière lettre d'André à ses parents (5 Mars 1935)

Il n'aurait pas fallu traîner avec cela trop longtemps, car alors s'aurait pu devenir plus grave. Ils ont bien cherché à savoir comment j'avais pu attraper cela, mais je n'ai qu'à tout le monde se le demande encore, et ont conclu à un grattage de dos, écorchure d'un petit bouton, avec des doigts sales. En attendant, c'est bien ma veine, d'ailleurs depuis quelque temps, je n'en ai plus du tout et je commencerai peut-être au bout d'un moment à en prendre mon parti, mais je crois que depuis quelque temps, jamais le moral n'a été aussi mauvais. Alors, j'attends que cela se passe avec un peu d'espoir. Evidemment, ce n'est peut-être pas très gai ce que je raconte là, ma pauvre petite mère, mais ne t'en fais pas, tu n'y pourrais d'ailleurs rien du tout. Je me demande même si je dois t'envoyer tout cela, car j'ai peur de te faire de la peine ! Je t'écrirai lorsque cela ira mieux, mais surtout, ne t'en fais pas ; il n'y a pas de quoi. Je viens de décoller le timbre de ton enveloppe trop développée trop

étroite pour ma carte, pour le mettre sur la mienne !
Es-tu bien reposée en ce moment, pour l'échéance du 15 ? et papa fait-il toujours de bonnes affaires. Je te remercie beaucoup aussi, pendant que j'y pense, des frais de docteur et de pharmacien. Alors, à bientôt, pour le moment, je vais faire mon dessin, mardi et mon modelage, mercredi. Encore 2 petites journées de repos. Enfin, ce qui me fait plaisir, c'est que je dors bien en ce moment, à part que je suis quand même obligé de me lever toutes les nuits, pour... mais c'est parce que je suis plutôt faible en ce moment, mais cela reviendra !
Je vous embrasse bien affectueusement. — André
mon meilleur souvenir à toute la famille —

Il n'aurait pas fallu traîner avec cela trop longtemps car alors s'aurait pu devenir plus grave. Ils ont bien cherché à savoir comment j'avais pu attraper cela, mais je crois que tout le monde se le demande encore, et ont conclu à un grattage de dos, écorchure d'un petit bouton, avec des doigts sales. En attendant, c'est bien ma veine, d'ailleurs depuis quelque temps, je n'en ai plus du tout et je commencerai peut-être au bout d'un moment à en prendre mon parti, mais je crois que depuis quelque temps, jamais le moral n'a été aussi mauvais. Alors, j'attends que cela se passe avec un peu d'espoir. Evidemment, ce n'est peut-être pas très gai ce que je raconte là, ma pauvre petite mère, mais ne t'en fais pas, tu n'y pourrais d'ailleurs rien du tout. Je me demande même si je dois t'envoyer tout cela, car j'ai peur de te faire de la peine ! Je t'écrirai lorsque cela ira mieux, mais surtout, ne t'en fais pas ; il n'y a pas de quoi. Je viens de décoller le timbre de ton enveloppe trop étroite pour la carte, pour le mettre sur la mienne !

Es-tu bien reposée en ce moment, pour l'échéance du 15 ? et papa fait-il toujours de bonnes affaires. Je te remercie beaucoup aussi, pendant que j'y pense, des frais de docteur et pharmacien. Alors, à bientôt, pour le moment, je vais faire mon dessin, mardi et mon modelage, mercredi. Encore 2 petites journées de repos. Enfin, ce qui me fait plaisir, c'est que je dors bien en ce moment, à part que je suis quand même obligé de me lever toutes les nuits, pour... mais c'est parce que je suis plutôt faible en ce moment, mais cela reviendra !

Je vous embrasse bien affectueusement. Mon meilleur souvenir à toute la famille

Nécrologie publiée dans le journal local le 24 Mars 1935



Nécrologie

ANDRÉ SIMON

Une assistance très nombreuse, où tout Guérande était représenté, accompagna mardi dernier, à l'église et au cimetière, la dépouille mortelle d'André Simon, prématurément enlevé à l'affection des siens, dans sa 24^e année.

Il était le fils de notre ami, M^r Pierre Simon, l'huissier si estimé des cantons du Croisic et de Guérande.

A la foule des Guérandais venus témoigner leur sympathie à M. et à Mme Simon s'étaient joints beaucoup d'habitants de la Presqu'île et de Nantes.

MM. Gouzer et Greslé représentaient le barreau de Saint-Nazaire, et tous les avoués étaient présents : MM. Grimaud, Hautcœur, Boudard et Leclercq, de même que les huissiers : MM. Clément, Marchand, Cavaro, Burban et Bouvet, de Guérande, Goussé, de Saint-Etienne-Montluc et Lefort, de Guémené-Penfao. On remarquait également M. Perrin, juge de paix des cantons du Croisic et de Guérande, MM. Allard, Henry et Rubeaux, notaires ; M. Magné, percepteur au Croisic et M. Bienvenu, percepteur à Guérande.

M. Bigaré, maire de Guérande, avait près de lui la plupart des conseillers municipaux.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Xavier Gaudet, Auguste Chélet, Adelio et Causse ; ce dernier représentant l'atelier où il travaillait aux Beaux-Arts, à côté d'André Simon.

Des voiles blancs recouvraient le char funèbre et des fleurs de même couleur, tressées en gerbes et en couronnes nombreuses, s'étaient de toutes parts.

L'office religieux fut célébré par M. le chanoine Chataigner, curé-prévôt. M. l'abbé Leduc fit la conduite au cimetière, accompagné de MM. les Curés de Mesquer, de Saint-André-des-Eaux et de M. l'abbé Delalande, aumônier de Saint-Jean-Baptiste.

L'assistance émue vint à la sortie du cimetière exprimer ses sentiments attristés à la famille. Le personnel, attaché depuis longtemps à l'étude de M^r Simon, se trouvait parmi le deuil. C'étaient M. Constant Halgand, qui compte 25 années de service dans la maison, et M. Jean Loyer.

André Simon, qui se destinait à la carrière d'architecte, venait de terminer un concours qui l'avait beaucoup fatigué.

C'était un artiste véritablement doué et, devant lui, s'ouvrait le plus bel avenir.

Il se préparait à venir au pays natal dans sa famille, jouir d'un repos bien mérité, lorsqu'une maladie impitoyable l'a brusquement terrassé.

Du moins, Mme Simon, sa mère, accourue à Paris dès que fut connue la gravité de son état, eût-elle la suprême consolation d'être présente et de l'assister en ses derniers moments.

« La Presqu'île Guérandaise » renouvelle ici à M. et Mme Pierre Simon, ainsi qu'à toute la famille du cher disparu, l'expression de ses très vives condoléances.

**Le Phare de Loire du 17 Mars 1935
Avis d'obsèques pour André Simon**

CONVOI FUNÈBRE

GUÉRANDE. — Vous êtes prié d'assister aux obsèques de

André SIMON

Etudiant à l'Ecole des Beaux-Arts

pieusement décédé à Paris, dans sa 24^{ème} année.

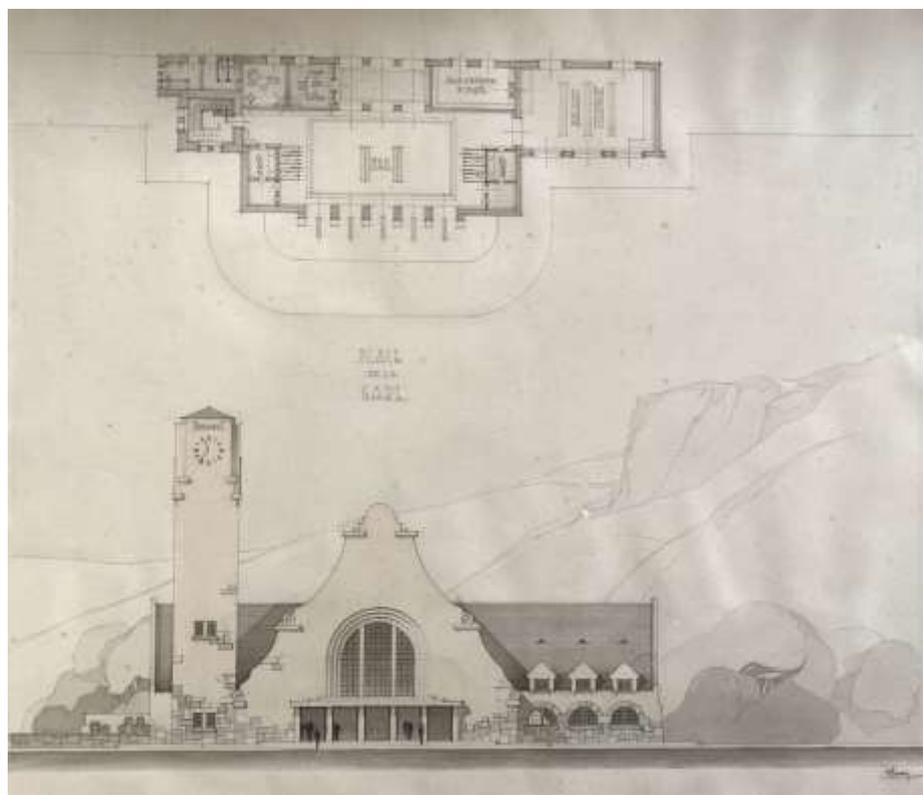
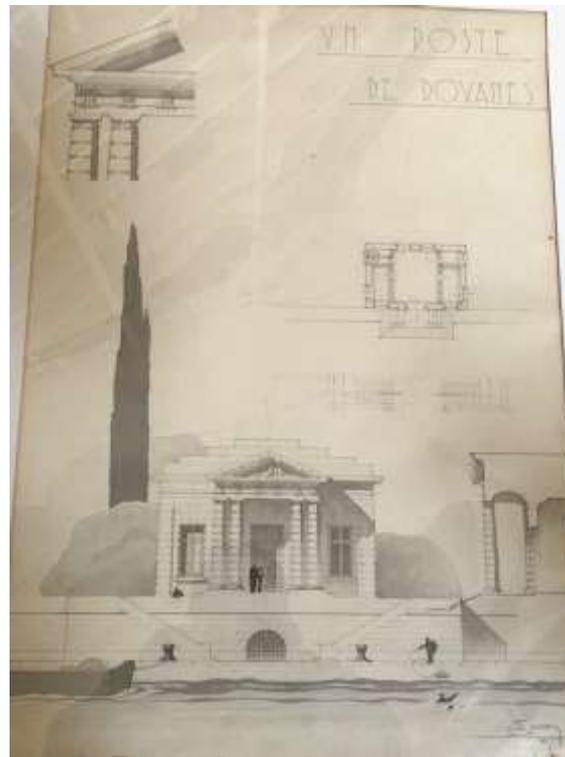
Réunion du deuil à Guérande, faubourg Saint-Armel.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église **Collégiale Saint-Aubin**, le **mardi 19 mars 1935, à 10 heures.**

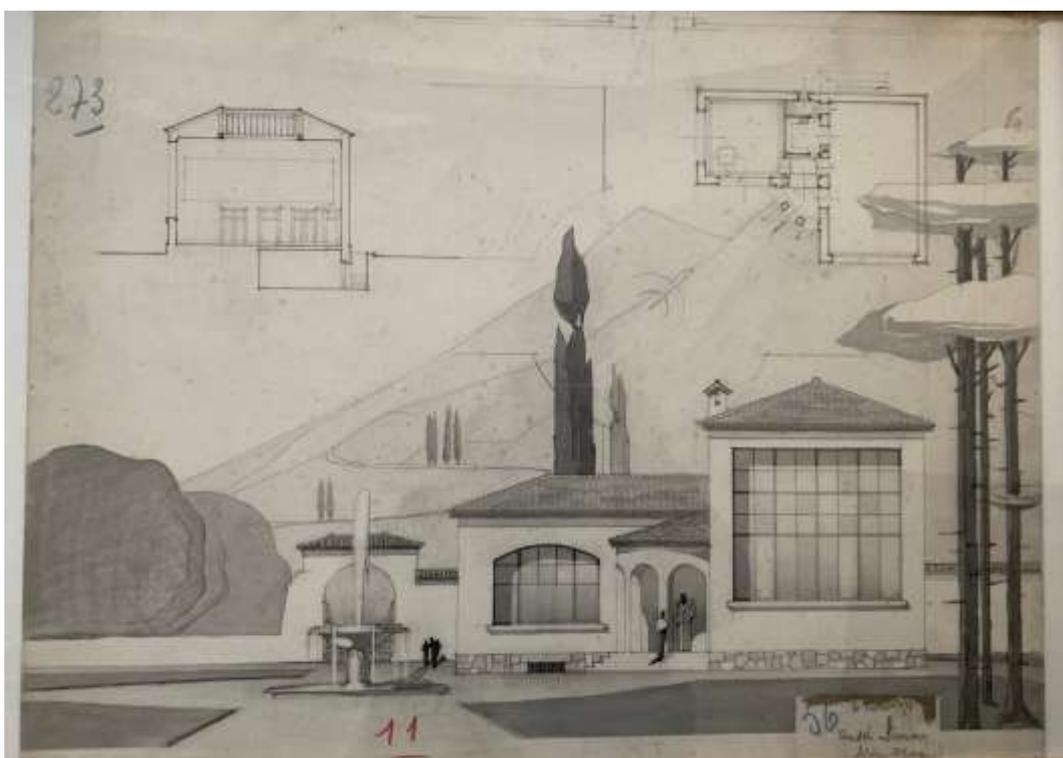
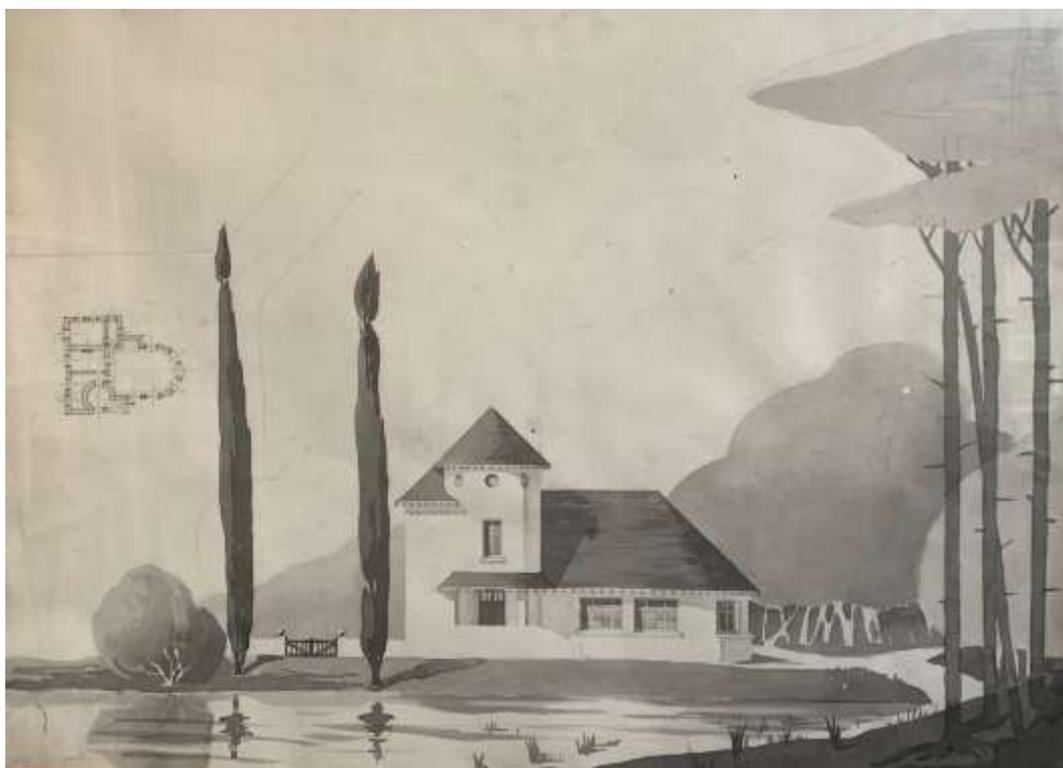
De la part de M. Pierre SIMON, huissier, et de madame, ses parents ; de Mlle Lucie SIMON, en religion sœur Marie-du-Christ, carmélite à Angers; de M. et Mme SIMON-GAUDET, de MM. Paul et Jean SIMON, ses frères, sœur et belle-sœur et des familles SIMON, SERAND, MINOT et BERNARD.

Cet avis tient lieu de faire-part

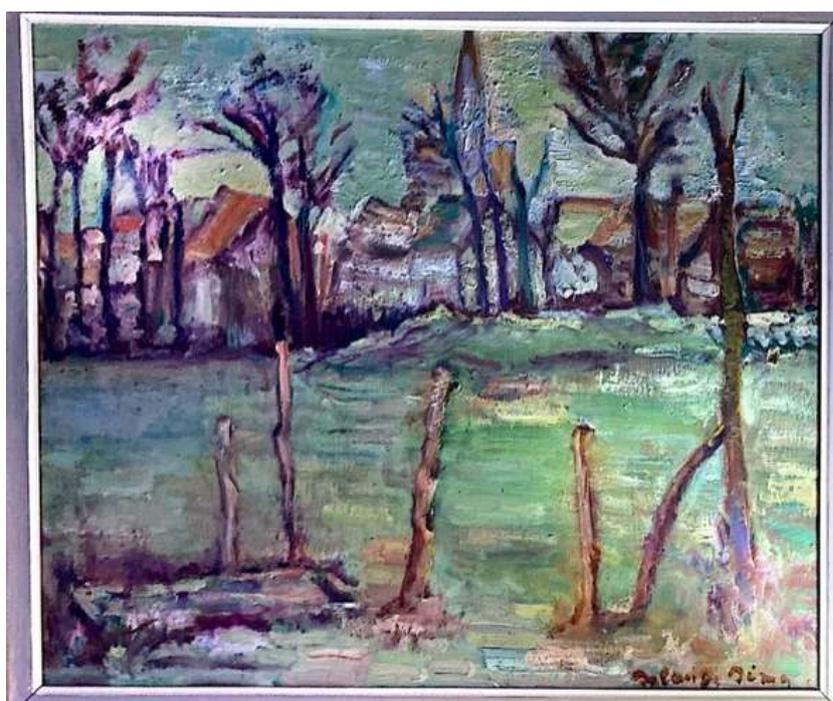
Dessins d'André SIMON (vers 1934)



Dessins d'André Simon (suite)



Deux tableaux de Solange Simon



SAINGHIN-en-MELENTOIS

**Pierre-Alexandre, dans sa lettre de vœux du 30 décembre 1941,
évoque la rencontre entre les familles de Jean Simon et de Maguy Priet**

famille. nous étions avec Jean qui avait
 aussi un intérêt à nous connaître une lui ca
 tenez-vous bien ! il nous a conduit
 chez M. et M^{me} Priet, des commerçants d'Angers
 pour leur demander la main de M^{lle} Margue
 rite, leur fille, qu'il a connue à l'Université
 comme étudiant en lettres. Ils ont 21 ans, tou
 les deux, plus riches d'espérance et de jeunesse que de
 fortune, nous les fiançons à Pâques, mais
 ne se marieront qu'à la fin de la guerre, en toute
 paix avant 18 mois. Et voilà la nouvelle de ja
 en ce qui nous concerne il vous a dit qu'il était
 avocat stagiaire à St Nazaire et travaillait chez un avo
 mais ne gagnait encore rien, et cela durera encore
 un peu de temps. Paul se plaint à St Nazaire et vient

Décret contre les prêtres réfractaires

Le **Décret contre les prêtres réfractaires** du 29 novembre 1791 est un décret de l'Assemblée législative visant les membres du clergé qui refusaient de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

Le serment obligatoire : 27 novembre 1790

Le texte de ce serment élaboré par l'Assemblée nationale constituante était le suivant :

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse [ou du diocèse] qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Ce décret dispose que le clergé s'engage à accepter et maintenir la Constitution civile du clergé. Le refus entraîne la destitution.

Le décret du 27 novembre 1790 rend ce serment obligatoire. Celui-ci est sanctionné par le roi le 26 décembre. Voidel, député de la Moselle, évoque les mandements publiés par les évêques et les résistances des chapitres qui refusent leur dissolution et dénonce un *complot*. L'obligation du serment veut faire disparaître cette menace.

Décret contre les réfractaires : 29 novembre 1791

Les députés de l'Assemblée législative jugeaient que les prêtres réfractaires ne pouvaient être que des factieux. Gallois et Gensonné, commissaires envoyés en Vendée pendant l'été, indiquent en octobre que les troubles y sont dus aux prêtres insermentés auxquels la population reste attachée. En novembre, grossissant les faits, Delaunay signale des bandes armées de 3 000 hommes en Maine-et-Loire constituées pour s'opposer à la garde nationale.

Dans le même temps, au club des Jacobins, Robespierre réclame une politique de répression⁴. Couthon à la barre de l'Assemblée législative dénonce les prêtres réfractaires. Celle-ci vote donc, le 29 novembre, un décret portant que tout prêtre réfractaire ne pouvait invoquer les droits de la Constitution ; qu'il serait en conséquence traité en suspect et soumis à une surveillance particulière ; et qu'en outre il perdrait tout traitement ou pension. Il pouvait être éloigné de son domicile si des troubles s'y produisaient à proximité. Quelques jours auparavant (23 novembre), il avait été décrété que les églises seraient réservées uniquement au clergé constitutionnel.

Le 19 décembre 1791, Louis XVI mit son veto à ce décret.

Décret de proscription : 26 mai 1792

Le 26 mai, la législative décrète que tout prêtre insermenté dénoncé par vingt citoyens actifs serait proscrit. Louis XVI met son veto. Il fait de même sur un autre texte concernant la création d'un camp de 20 000 fédérés aux ordres de l'Assemblée. En dépit de l'opposition du roi, les ecclésiastiques sont rassemblés dans les villes pour y être détenus avec plus ou moins de sévérité.

En juillet, des prêtres sont massacrés à Marseille, Limoges et Bordeaux. Ducos en rend le roi responsable : son refus de sanctionner les décrets a excité la haine des *patriotes*.

L'exil : août 1792

Le 14 août 1792, les prêtres, constitutionnels et réfractaires, comme tout Français percevant une pension ou traitement de l'État, doivent prêter un nouveau serment dit serment de "liberté-égalité" :

« Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. »

Le 26 août, un décret bannit les réfractaires qui pourront choisir leur lieu d'exil. Selon le préambule, cette « mesure générale [est] justifiée par le danger de la patrie et l'obligation de rétablir l'union entre les Français. » Les prêtres infirmes ou âgés de plus de soixante ans peuvent rester en France, rassemblés dans les chefs-lieux de département et sous la surveillance de la municipalité. Tous les membres du clergé qui n'avaient pas été contraints de prêter le serment à la Constitution civile peuvent être arrêtés sur une simple dénonciation. Les prêtres réfractaires doivent « sortir du royaume sous le délai de quinze jours ». Selon le mot du député Isnard : « Il faut renvoyer ces pestiférés dans les lazarets de Rome et d'Italie ».

La Commune de Paris y ajoute des mesures de déchristianisation. Une part importante des victimes des massacres de septembre seront des prêtres réfractaires.

Texte du décret de novembre 1791

« Le serment civique sera exigé dans le délai de huit jours ».

Ceux qui refuseront seront tenus suspects de révolte et recommandés à la surveillance des autorités.

S'ils se trouvent dans une commune où il survient des troubles religieux, le directoire du département pourra les éloigner de leur domicile ordinaire.

S'ils désobéissent, ils seront emprisonnés pour un an au plus ; s'ils provoquent à la désobéissance, pour deux ans.

La Commune où la force armée sera obligée d'intervenir, en supportera les frais. Les églises ne serviront qu'au culte salarié de l'État ; celles qui n'y seront pas nécessaires pourront être achetées pour un autre culte, mais non pour ceux qui refusent le serment.

Les municipalités enverront aux départements, et ceux-ci à l'Assemblée, la liste des prêtres qui ont juré et de ceux qui ont refusé le serment, avec des observations sur leur coalition entre eux et avec les émigrés, afin que l'Assemblée avise aux moyens d'extirper la rébellion.

L'Assemblée regarde comme un bienfait les bons ouvrages qui peuvent éclairer les campagnes sur les questions prétendues religieuses : elle les fera imprimer, et récompensera les auteurs. »

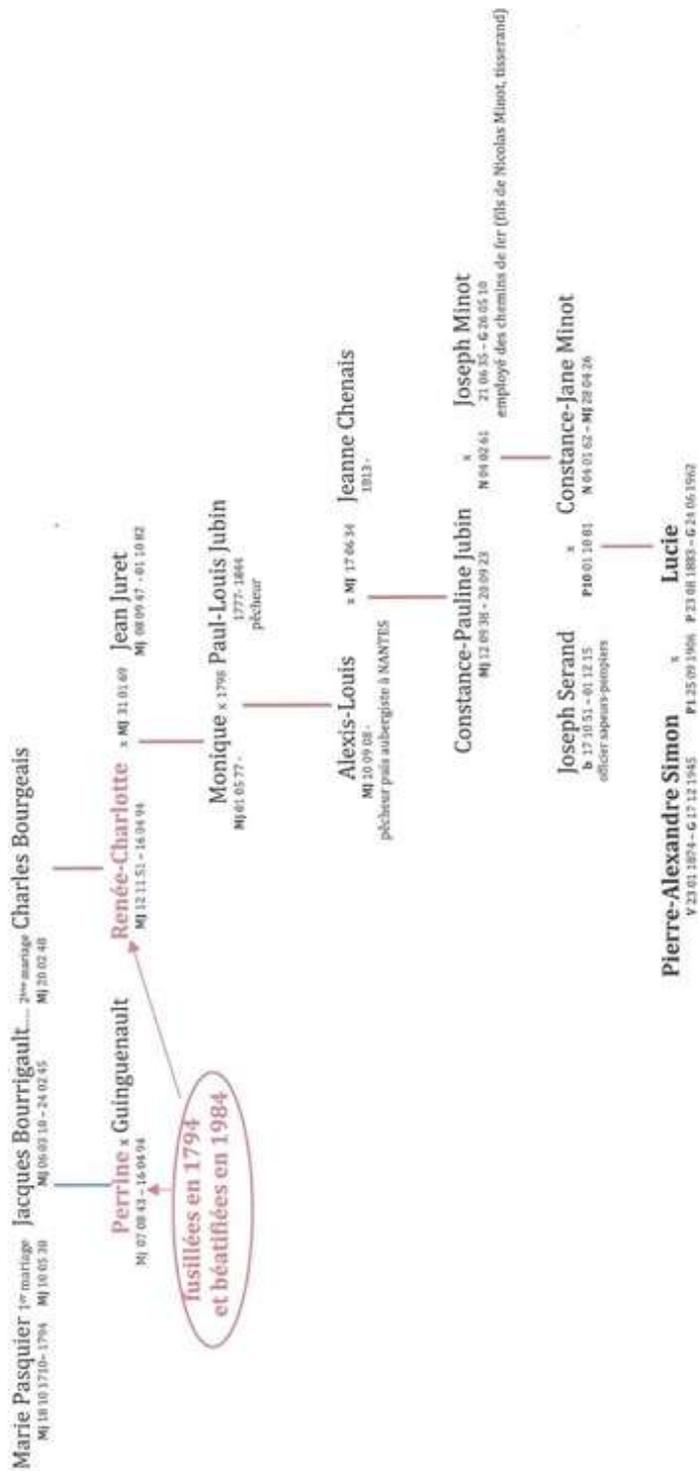
Procès-verbal d'interrogatoire des Martyrs d'Avrillé 19 Germinal an II (8 Avril 1794)



Le 19 germinal l'an deuxième de la République française et impériable, Nous, Obrumier et Lepetit Membres de la Commission Militaire établie à Angers par les Représentants du Peuple, Gouppil et Leduc, Membres du Comité Révolutionnaire d'Angers, nous sommes transportés dans la Maison d'Arrêt, dite du Grand Séminaire, et avons procédé aux interrogatoires de détenus dans la Ditte Maison.

1. Renée Roux veuve ... âgée de cinquante ans de Montjean arrêtée sans savoir pourquoi, fanatique de bonne foi trompée par les prêtres.
2. Jeanne Onillon veuve de Louis Onillon, âgée de quarante deux ans, son Mary mort, ayant fait partie des brigands, aimant mieux les prêtres réfractaires que les autres, de Montjean.
3. Jeanne Gourdon veuve de Jean Moreau née à Ste Cristine et à Montjean, âgée de soixante ans, arrêtée sans savoir pourquoi aimant les BONS prêtres, d'après le procès verbal dressé contre elle par sa municipalité, fanatique prononcée.
4. Marie Gourdon veuve René Blot de Montjean, âgée de vingt cinq ans son mary mort parmi les brigands, grosse de sept mois ayant un autre enfant de deux ans fanatique trompée.
5. Elisabeth Marchand, femme de Louis Lucon, de Montjean âgée de quarante ans, arrêtée sans savoir pourquoi, son mary mort parmi les brigands ayant un enfant avec elle n'ayant pas de confiance dans les prêtres assermentés.
6. Marie Rochard, fille de Confiance de Mottier serrurier âgée de vingt huit ans de Montjean arrêtée pour avoir couru... les processions du St ...
7. **Renée Bourget** veuve de Jean Juré de Montjean âgée de quarante quatre ans, arrêtée pour cause de fanatisme, n'aimant que les vieux (?) prêtres, fanatique, en diable
8. Renée Juré Née et dr à Montjean âgée de vingt...

Lien entre ces deux ancêtres béatifiés et notre grand-mère Lucie



Article de presse relatant l'audience privée réservée par le pape Jean-Paul II au lendemain de la béatification des Martyrs d'AVRILLE (19 février 1984)

MARTYRS D'ANGERS

Les pèlerins de l'Ouest reçus en audience, hier, par le Pape

ROME. — Après la cérémonie solennelle de la béatification des martyrs d'Angers, qui a réuni plus de 10.000 personnes, dimanche matin, à la basilique Saint-Pierre de Rome, les pèlerins français ont été reçus par le pape Jean-Paul II hier à midi en audience privée.

A 13 h 15, le Saint-Père est apparu dans la grande salle Paul-VI du Vatican réservée aux audiences papales. Les pèlerins d'Anjou, de Mayenne, de Sarthe, des Deux-Sèvres et de Vendée l'y attendaient depuis près d'une demi-heure pendant laquelle ils chantaient des cantiques dont le chant des martyrs, composé par l'abbé Louis de la Boullerie, vicaire à la cathédrale d'Angers et le chant des Mouchoirs de Cholet.

Deux prêtres angevins ont animé ce moment de louange et de réflexion : l'abbé Levron, responsable de la maîtrise de la cathédrale d'Angers, et l'abbé Perault de Jallais (Maine-et-Loire). Sur l'estrade d'honneur, au fond de cette immense salle, avaient pris place les évêques de la région restés à Rome : Mgr Jean Orchamp d'Angers, Mgr Marcus de Nantes, et Mgr Vicard de Vannes. Etaient également présentes plusieurs personnalités politi-

ques et religieuses : Jean Sauvage, président du Conseil général de Maine-et-Loire ; Jean Foyer, député de Maine-et-Loire et ancien ministre et Robert Robin, maire adjoint d'Angers ainsi que des prêtres angevins en poste à Rome comme Mgr Paul Poupard, originaire de Bouzellé (Maine-et-Loire) et responsable de la commission des non-voyants.

La remise des cadeaux

Un tonnerre d'applaudissements salua l'arrivée de Jean-Paul II qui avait retrouvé son habit blanc après avoir revêtu, la veille, la chasuble réservée à la célébration des martyrs.

Au nom des 1.200 pèlerins de l'Ouest, Mgr Jean Orchamp, évêque d'Angers, adressa quelques mots au pape pour le remercier d'avoir fait entrer les 89 martyrs angevins dans la communauté des bienheureux qui célèbre l'Eglise catholique. Il redit à cette occasion l'importance du

témoignage que donnèrent ces hommes et ces femmes, ces douze prêtres et ces pères de famille morts pour leur foi.

Suivit alors la remise des nombreux cadeaux offerts à Jean-Paul II à l'occasion de ces festivités. Pour le diocèse, l'évêque d'Angers offrit l'ardoise gravée par l'artiste angevin Jules Poulain. Cette œuvre, dont une reproduction sera scellée dimanche sur le mur du Champ des Martyrs d'Avrillé représente le cheminement des martyrs. Au nom de la ville d'Angers et de son auteur, l'artiste Jean Combrère, Robert Robin offrit alors le tableau représentant « la cotère de Dieu ».

Les autres cadeaux offerts par le Conseil général (une croix d'Anjou en étain et un parchemin rappelant les liens de l'Eglise d'Anjou avec celle de Pologne), la ville d'Avrillé (une ardoise sculptée représentant la chapelle du Champ des Martyrs) avaient été remis plus tôt au pape.

Après avoir pris la parole, Jean-Paul II reçut encore de nombreux présents offerts par les pèlerins qui les lui tendirent lors de son passage dans la grande salle Paul-VI.



Après la messe solennelle, les pèlerins français sortent de la basilique Saint-Pierre de Rome dont la façade a été décorée d'une immense reproduction de l'œuvre de l'angevin Jules Poulain. Cachée par un tissu gris au début de la cérémonie, cette grande fresque a été découverte au moment où le Pape a prononcé l'entrée des martyrs dans la communauté des bienheureux.

Article paru dans *L'Humanité* du 8 février 1984
Arnaud Suire (1939- 2022) était journaliste à l'Humanité et philosophe

Quatre-vingt-dix-neuf « bienheureux »

Une manifestation politico-religieuse

Quatre-vingt-dix-neuf « *chouans* », des petites gens dans leur majorité, qui ont payé de leur vie il y a bientôt deux siècles leur sympathie pour l'insurrection vendéenne et leur incompréhension de la Révolution française, vont être béatifiés ce dimanche au Vatican. Par le pape Jean Paul II en personne.

Nous n'ignorons plus aujourd'hui, grâce aux travaux d'Albert Soboul et Claude Mazauric, la dimension populaire que la noblesse et le clergé parvinrent à donner à la contre-révolution dans l'ouest de la France. La misère dans laquelle continuaient de se débattre les masses paysannes en 1793, les prédisposait à répondre aux sollicitations de la réaction. D'autre part, les prêtres réfractaires, idéologiquement opposés au nouveau pouvoir, exploitaient le sentiment religieux des habitants du bocage et les dressaient contre la Révolution. Enfin, les nobles, d'abord surpris par le soulèvement des Vendéens, le récupérèrent rapidement pour leurs objectifs particuliers.

C'est cette base de masse qui fit de l'insurrection vendéenne « *la manifestation la plus dangereuse des résistances rencontrées par la Révolution* » (Soboul).

Était-ce là une raison suffisante pour rouvrir dans cette région une plaie incrustée ? Il faut remonter jusqu'en 1926 dans l'histoire de l'Eglise pour découvrir une décision papale analogue. Celle de Benoît XV qui avait proclamé « *bienheureux* » cent quatre-vingt-onze Parisiens et un Angevin, morts « *pour leur foi* » en 1792.

Il paraît que les quatre-vingt-dix-neuf « *martyrs* » d'Angers ont été sélectionnés au terme d'une longue enquête de l'Eglise. On aurait établi qu'ils n'ont été guillotines ou fusillés que « *pour avoir pratiqué leur foi* ».

On reste pantois devant l'assurance des ecclésiastiques historiens, commis pour la circonstance. Il est en effet

difficile de discerner parmi les deux mille personnes arrêtées — la plupart les armes à la main — celles qui furent condamnées pour leurs exactions contre la République, celles qui étaient en intelligence avec les puissances ennemies de la France (Angleterre et Prusse), celles qui agissaient par sympathie pour le roi et l'Ancien Régime, celles qui refusaient la conscription révolutionnaire, ou tout simplement d'aller à la « *messe du diable* », la messe des prêtres « *assermentés* ».

Suspect...

D'autant que l'accent mis sur les seules victimes de la « *Terreur* » révolutionnaire paraît ici suspect. Pourquoi « *le Courrier de l'Ouest* » et « *Ouest-France* », qui ne cachent pas leur inclination pour cette béatification, dissimulent-ils à leurs lecteurs que la première terreur, dans cette région, fut celle des « *Blancs* » contre les soldats de la Révolution ?

Michelet, dans son « *Histoire de la Révolution* » parle sans fard de « *la barbarie des Vendéens* ». Il rapporte l'aveu de Mme de La Rochejaquelein — dont le mari était noble, ancien officier insurgé dans le Poitou — « *les Vendéens ont (les premiers) comblé les puits de Montaigu des corps vivants de soldats républicains écrasés à coups de pierre. Charette, en prenant Noirmoutiers, avait fait fusiller tous ceux qui s'étaient rendus... On racontait des choses inouïes des Vendéens, des hommes enterrés jusqu'au col, pour que leur misérable tête, vivante et voyante, servît de jouet, des prisonniers mis au four, des femmes, lesquelles, d'une main délicate, allaient sur les champs de bataille, piquer à l'œil, de leurs longues aiguilles, les soldats agonisants de la République.* »

Ces atrocités commises par la contre-Révolution sont longuement confirmées par les témoignages qu'a rassemblés Jean Jaurès dans son

« *Histoire socialiste de la Révolution française* ». Il écrit, non sans lucidité : « *Le paysan de Vendée savait qui il tuait : c'était le bourgeois révolutionnaire qu'il avait souvent rencontré aux champs de foire ; c'était le « monsieur » qu'il avait appris à haïr. C'était le patriote qui allait à la messe de l'assermenté.* »

Unilatéral...

Nous n'aurons pas la naïveté de nous demander pourquoi l'épiscopat d'Angers et le Vatican ne se proposent pas de béatifier d'abord ces innocentes victimes de la contre-Révolution. Mais la sensibilité unilatérale de l'Eglise aux seules victimes de la terreur révolutionnaire fait ici problème et empêche de croire que les motifs religieux avancés ne soient pas mêlés à d'inavouables calculs politiques.

Lorsque les 1.200 pèlerins conduits par les évêques d'Angers, de Nantes, de Laval, de Luçon et du Mans, reviendront, dimanche soir, de Rome, la municipalité à majorité socialiste associée aux cérémonies locales les accueillera.

L'évêque d'Angers appelle ses ouailles à « *dire leur foi* » dans les combats d'aujourd'hui. On sait que dans cette région, les partisans de l'école privée sont nombreux.

Trois évêques polonais assistent à l'événement. Pour témoigner, paraît-il, en faveur des chrétiens d'Europe de l'Est.

La célébration des quatre-vingt-dix-neuf « *chouans* » béatifiés n'apparaît pas sans arrière-pensée.

L'événement devait-il être passé sous silence à l'heure où la droite fait tout pour minorer la célébration du prochain bicentenaire de la Révolution française.

Il est bon de savoir que les adversaires de 1789 commémorent déjà ceux qui combattirent le changement.

ARNAUD SPIRE

**Document officiel relatif au sous-ordre de la tonsure
reçu par Julien Simon le 19 Décembre 1885**

traduction assurée par le Père Joseph Vallée, prêtre du diocèse de NANTES



JEAN-FRANCOIS LE COQ

Par la miséricorde divine et la grâce du Saint Siège apostolique évêque de NANTES

A tous ceux qui auront à examiner les présentes lettres

Nous notifions et nous attestons que, l'année du Seigneur 1885, le 19 du mois de décembre, à savoir le samedi des Quatre-temps de l'Avent,

Au cours de la célébration de la messe et des Grands ordres sacrés, dans l'église appelée la Salette, nous avons promu notre cher frère dans le Christ Julien Marie Simon fils légitime de Julien et Marie Bernard

Après l'avoir jugé capable et apte à recevoir le 1^{er} grade clérical de la tonsure selon les rites et les lois canoniques.

Donné à NANTES, en notre palais épiscopal, sous notre signe et notre sceau et la souscription de notre Curie et Chancellerie épiscopale, à l'année, au mois et au jour cités ci-dessus.

Signature de l'évêque (+ Julius évêque de NANTES) puis du chancelier qui est mandaté par l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de NANTES

Lettre de Julien du 16 décembre 1937

il n'arrivera que le 29 juin 1939. Marie
Bernard aurait pu se rappeler cette date par celle de
son mariage: je les ai mariés le 30 septembre de la
même année. Par un heureux hasard j'ai reçu ce
joli souvenir à peu près pour le 50^e anniversaire de mon
sous-diaconat, confié par M^r Lecoq, chapelain de
la Psallette, samedi des Quatre-Temps 1887. Date
importante aussi, elle comprend le vœu de virginité
et l'obligation de la prière du bréviaire pour l'église.
Je me demandais, bien intrigué, pourquoi vous vouliez
savoir mes dates principales. Et puisque nous y sommes:

Naissance: matin du 12 mars 1863

1^{re} communion: 1874 (Le souvenir doit être à la maison)

Guillaud: 1876-81

Les Couëts: 1881-84

Philosophie, 1884-86

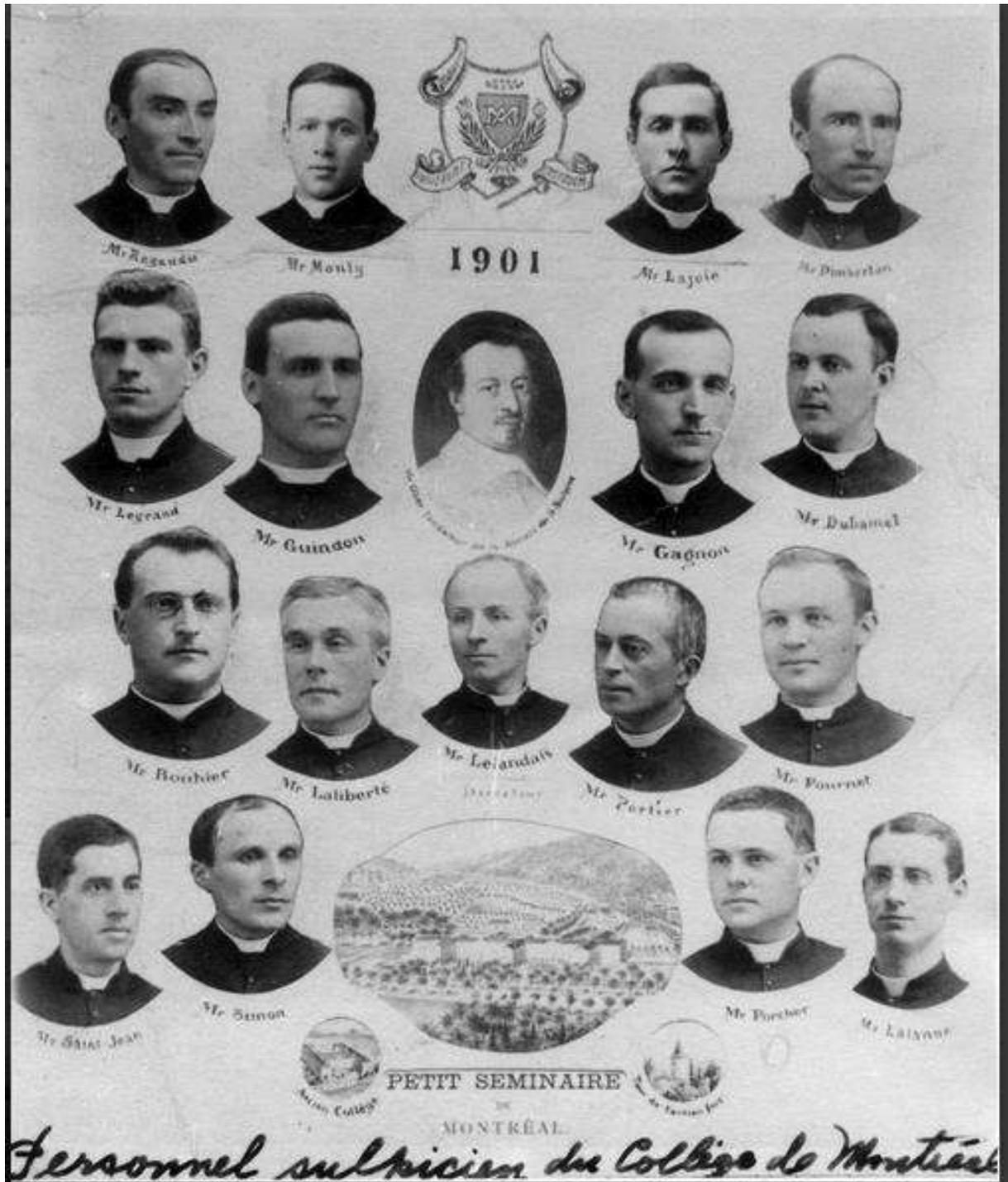
Théologie: 1886-1889

S^t-Sulpice à Paris: 1889-1890

Solitude: 1890-91

Collège de Montréal: 1891... - tant qu'il plaira à Dieu
de m'y laisser, ce qui ne peut plus être bien long; le
cœur est sujet à bien des misères; 2 jours cette
semaine j'ai été assez fiévreux avec de douloureux
sépauls gauche, et, comme Marie à la cote de la

Professeurs au collège de Montréal en 1901 Julien Simon est en bas sur la gauche



Le musée du Collège de MONTREAL en 1963



**Article paru le 16 Décembre 1938
(le lendemain du décès de Julien-Marie Simon)**



C'est dans cette crypte, photographiée pour la première fois et située sous la chapelle du Grand Séminaire de Montréal, que reposent tous les Sulpiciens décédés depuis l'année 1661. Le premier nom à figurer sur la première dalle mortuaire est celui de M. Jacques Lemaître, P.S.S., décédé en 1661. La tombe ouverte, à droite sur la photo ci-dessus, attend les restes de M. Julien-Marie Simon, P.S.S., décédé à Montréal le 15 décembre 1938. A côté de cette tombe se trouvent les dépouilles mortelles de MM. Roméo Neveu, supérieur des Sulpiciens de la province canadienne, décédé il y a environ un mois, de M. J. Baptiste Quilès, P.S.S., de M. Camille Berger, P.S.S., etc. De 1661 à 1938, du premier sulpicien décédé au Canada au dernier décédé à date, tous reposent côte à côte, supérieurs, directeurs de collèges, savants, etc., tous ont comme monument funéraire l'humble petite croix sur laquelle figurent leur nom, leur date de naissance et celle de leur mort. M. Julien-Marie Simon, décédé hier était un véritable savant, qui ne s'est jamais départi de son exemplaire humble. Né en France, à La Paqueleais, le 18 mars 1863, il arriva au Canada en 1891. Il resta depuis cette date professeur au Collège de Montréal où il enseigna dans toutes les classes faisant un stage de plusieurs années dans chacune d'elle. Latiniste accompli, depuis l'époque où il a abandonné l'enseignement en 1931, il s'était attaché à la révision de la grammaire latine, dont se servent les élèves. Il avait également ordonné et groupé les divers pièces du musée du collège et collaborait avec ses anciens élèves pour l'enrichir. De nombreuses pièces de ce musée sont actuellement exposées au parloir. Demain, il ira rejoindre la phalange glorieuse des Sulpiciens dont l'histoire est si intimement liée à l'histoire du Canada français. L'inhumation aura lieu après le service, chanté en son honneur, à l'Eglise Notre-Dame. (Photo la "Patrie").

Ci-dessous la dépouille mortelle de M. Julien-Marie Simon, P.S.S., exposée dans la chapelle du Collège de Montréal, où ce matin à 8 h. 15, fut chanté un premier service funèbre à sa mémoire. Tous les élèves se sont fait un devoir de rendre les derniers hommages à celui qui a vu passer tant de générations et qui a enseigné à tant d'hommes dont les fils sont aujourd'hui au Collège de Montréal. M. Simon est décédé hier matin, à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu l'extrême-onction des mains de M. Eugène Moreau, P.S.S., supérieur de la Maison canadienne des MM. de Saint-Sulpice. Il était à l'hôpital depuis une semaine. (Photo la "Patrie").



Célébration du centenaire de Tonton Jean des Rochettes – Le Géraudière – Mai 1970



1 : Catherine Gras 2 : Sylvie Simon 3 : Agnès Simon 4 : Michel Gras 5 : Nicolas Simon 6 : Nathalie Bernard 7 : Cri-cri Simon 8 : Isabelle Simon 9 : Solange Simm 10 : Ivana Bernard 11 : Alain Simon
 12 : Christiane Simon 13 : Philippe Simon 14 : Maryvonne Simon 15 : Pili Simon 16 : Maurice Bernard 17 : Pierre Simon 18 : Annick Simon 19 : Thierry Gras 20 : Charlotte Simon 21 : Bruno Simon
 22 : Cousine Marie Simon 23 : Dominique Simon 24 : Michel Simon 25 : Annie Simon 26 : Tonton Jean Simon 27 : Alain Gras 28 : Maguy Simon 29 : Elisabeth Simon 30 : Pierrrot Simon 31 : Didier
 Bernard 32 : Linette Gras 33 : Marie Petit 34 : Jean-Louis Petit 35 : Marie-France Simon 36 : François Simon 37 : Paul Simon 38 : Patrick Simon 39 : Philippe Simon
 Absents sur la photo : Jean Simon, Jean-Yves Simon et Yves Simon prenaient les photos.

Article de presse paru à l'occasion du centenaire de JEAN SIMON (8 Mai 1970)

La recette du « Père Simon » (100 ans hier): manger, marcher, travailler

« Je suis né le 7 mai 1870 à la Géraudière en Vigneux. J'étais le septième d'une famille d'agriculteurs qui en comptait huit. A 13 ans j'ai commencé par travailler la terre... »

...Il n'y avait, hier matin, rue Gaston-Taupin, qu'à le laisser parler.

M. Jean Simon ne croyait aucun des membres de sa famille et de ses amis qui lui assuraient qu'il ne portait pas ses 100 ans.

« Sous-chef reconnaisseur » aux Chemins de fer de Paris-Orléans, Jean Simon, doyen des cheminots retraités, avait les idées ailleurs.

On entendait des « c'était le bon temps » à chaque virgule d'une conversation intéressante, bien soutenue et émaillée d'anecdotes.

« J'ai pas été élevé au beefsteack. Chez moi quand on mangeait des civelles, on en prenait une par bouchée avec du pain ».

M. Jean Simon, distingué Pampidou de Choban-Delmas. Il porte barbiche bien taillée et toutes ses décorations.

Autour de lui tout son monde qui l'aime et qui l'estime, sa fille notamment qui n'est âgée que de 70 ans.

Cérémonie sympathique hier matin. On s'est tout dit en peu de mots.

Et le « Père Simon » a donné sa recette, plutôt celle de son cardiologue : « Manger, marcher, travailler ».

Un programme qui permet de rester à la fois pétulant et pétillant.

Bonne année...



Fiche administrative de Joseph Serand



Identification

Nom : **SERAND** *Prénoms* : **Joseph Narcisse Octave**

Informations militaires et Résistance

Conflit : **1914-1918**

Grade, unité : **Commandant - 81e R.I.T. [Infanterie] - [R.I.T. Régiment d'Infanterie Territoriale](#)**

Constitué en 1914 à Nantes (11e Région Militaire) et dissous à la fin de la Gran ... ['Lire la suite...'](#)

Matricule au recrutement : ? - Seine 3e bureau (Paris) - Subdivision

Naissance

Date : 17/10/1851

Département : 02 - Aisne

Commune : La Hérie

Décès

Date : 01/12/1915 (64 ans)

Département : 62 - Pas-de-Calais

Commune : Barly

Lieu, complément : Ambulance.1/88

Genre de mort : Mort des suites de blessures

Mention Mort pour la France : Oui

Autres informations

Mort des suites de ses blessures - Officier de la Légion d'Honneur " A demandé à soixante-trois ans à venir au front. Commandant de son bataillon avec une vigueur et une énergie infatigables, donnant à tous l'exemple des vertus militaires. Toujours en première ligne aux endroits les plus exposés ; grièvement blessé le 28 novembre 1915 " - Repose au cimetière de Guérande (44).

Sources des modifications

Référence n° : 396320

Cette fiche apparaît dans le relevé suivant :

94 - Saint-Mandé -  [Plaques commémoratives 1914-1918](#) - par Bernard LAUDET

Hommage à Joseph Serand par le général Gallieny

h. m.

L'heure grave que nous vivons n'est pas celle des discours. Le Commandant SERAND qui vient de succomber glorieusement était avant tout un homme d'action. La mort n'avait pas voulu de lui dans les tranchées de l'Entonnoir devant Arras, où sa conduite héroïque avait fait l'admiration de tous, de ses Chefs, de ses camarades, de ses subordonnés. Mais elle le guettait pour le frapper dans un boyau de WAILLY.

Lorsque dès le lendemain matin, grâce au Général Commandant le Secteur Sud, que je remercie de s'être fait représenter ici je lui apportai sur son lit d'ambulance la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur ~~qui lui avait été décernée~~ et la Croix de Guerre avec palme qu'il avait si vaillamment gagnées, il éprouva une joie profonde. Puis, calme, heureux de cette récompense suprême payée du sacrifice de sa vie, il attendit la mort, stoïque, comme un soldat sans peur et sans reproche. Les siens pourront être fiers du noble exemple qu'il nous a laissé à tous, à son régiment qui s'honorera de l'avoir compté dans ses rangs, à sa brigade, à la 88^e Division qui le regrette profondément.

Et maintenant Messieurs, après nous être inclinés avec émotion devant ce bon et brave soldat, retournons à notre tâche pour la poursuivre, comme lui, avec énergie jusqu'au bout.

Au revoir, mon brave Sérand, au revoir !

pour Madame Serand

g. Gallieny

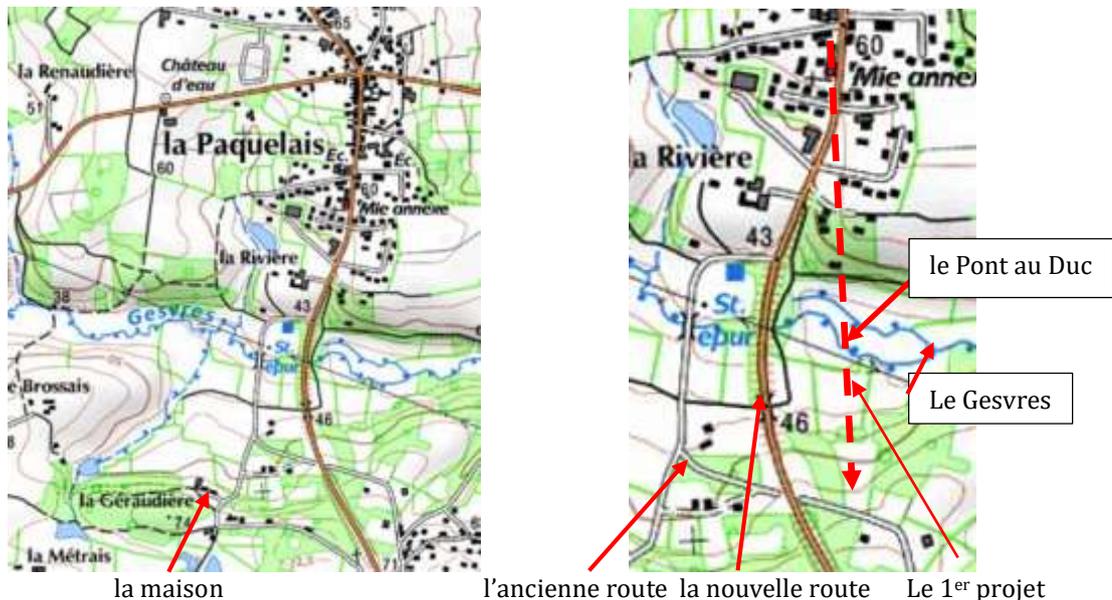
1915

Le franchissement du Gesvres – Le pont Au Duc (*Auduc*)

En 1489, la duchesse Anne de Bretagne séjourne quelques semaines à la Paquelais. Le maréchal de Rieux, son tuteur, lui interdit l'entrée de Nantes et cherche à la marier de force au seigneur d'Albret. La duchesse Anne traverse, à cette occasion, le pont *Auduc*, édifié sur le Gesvres à la Paquelais. On rapporte qu'elle fit ferrer ses chevaux à l'envers pour tromper ses poursuivants.

Source : Wikipédia

Le pont constitue une chaussée longue d'une quarantaine de mètres, constituée de blocs de granit de grandes dimensions, qui enjambait la rivière Gesvres. Le pont principal est constitué d'une pierre de 4 m de long sur 1 m de large et de 0,40 m d'épaisseur, grossièrement équarrie. La date **1330** est gravée dans cette pierre.



Le vieux pont a été menacé d'effacement

En 1983, un projet routier, permettant de contourner les virages de l'ancienne route vers le sud, menaçait directement le fameux pont.

Les habitants du secteur, avec l'appui de Jean Simon et de Mme Morvan, conseillère municipale, sont intervenus et ont obtenu que le tracé de la nouvelle route *contourne l'obstacle* !

Voir, sur le plan ci-dessus à droite, le projet initial (en pointillé) et le tracé actuel (marron).

Voir, également, un article de presse avec une photo du pont (annexe 2).

Article de presse évoquant le fameux *pont au Ducs*



François Savary, le secrétaire de l'association sur le pont aux Ducs. Ce pont situé sur le Gevres à l'emplacement d'une ancienne voie romaine, servait aux passages des ducs de Rohan, une pierre gravée 1330 donne son ancienneté.

Propriété de la Géraudière à VIGNEUX-de-BRETAGNE - Achats et ventes successives depuis 1862

acte			vendeur/donateur	acquéreur/ donataire	nature	cadastre			observations
date	notaire	prix				lieudit	n°	surface	
30 04 1862	Bretécher	14 KF	Aubry de Maromont	Julien Simon et Julien Praud	métairie	La Géraudière		100 903	maison et terres, bois...aux alentours
31 08 1863			Julien Praud	Julien Simon					donation au neveu et filleul
28 04 1866	Maucourt	340 F	M. Gaschnard, notaire à HERIC	Julien Simon et Marie Bernard	terre	La Gagnerie de La Géraudière	?	2 300	bail à Louis Blot
25 09 1901	Batard		Julien-Alexis Simon	ses 6 enfants		La Géraudière			donation-partage
01 11 1904	Massart		Pierre-Alexandre Simon	Marie Simon				4 654	veuve de Pierre Bernard
28 11 1905	Massart	800 F	Charles Sotin-Géraudière, ancien notaire	Julien Simon, prêtre	maison	La Géraudière	G 2031, 2032, 2024, 2039, 2040	3 200	maison louée à Pierre Brodu depuis 1901
05 05 1906	Massart	900 F	M. Emile Rongier	Anne Simon	pâturage	Le Verger	G 1990 et 1994	6 970	SE de la maison
12 02 1911	Bertrand	1000 F	M et Mme Jean Guillard	Jules et Anne Simon frère et soeur	labour, verger, taillis	La Gagnerie près Gesvres	G 2060, 2061 et 2062	3 754	labour, verger, taillis
30 11 1921	Bertrand		Julien Simon, prêtre	Céline Brodu née Miché	maison et terres				
03 01 1923	Bertrand		Julien Simon, prêtre	Pierre-Alexandre Simon				34 403	vente entre frères
10 07 1937			Jules et Anne Simon	Pierre-Alexandre Simon					
28 01 1963	Guinebaud	?	Melle Rose Dibon	Marie Simon	bois	Les Surchauds	G 2025	600	Passe Colère
					pré	Pré de la Fontaine	G 2028	1 000	
					taillis	Les Surchauds	G 2020	5 060	
08 07 1971	Sarrailler	?	Jean-Baptiste Simon	Lucie Simon	bois	Les Surchauds	G 1484	1 515	SE de 935
17 07 1972			Marie Simon	Jean et Maguy Simon					succession cousine Marie
21 09 1973	Sarrailler	20 KF	Lucie	Jean et Maguy Simon	grande partie de l'ensemble			34 467	part de Loute/héritage de sa mère
08 04 1992	Robert	390	commune	Jean et Maguy Simon	terrain	La Géraudière	G 1646	136	chemin est de G 935
		800	Nelly Mariel Vve Blot		taillis	La Chénaie	G 1664	124	délaissé
09 06 1994	Robert	210 KF	Jean et Maguy	François Simon	ensemble			49 558	vente en viager

Vente du 30 avril 1862 - Reçu du paiement d'une partie du prix




 Nous Youstigné, M^{rs} Calypte française
 Aubry, de Maracour, propriétaire et mad^e Joséphine
 Marie Blanchard, ma femme que j'autoise dans
 ensemble à Nantes, rue Malherbe, n^o 8, reconnaissons
 avoir reçu du S^r Julien Simon et de Marie
 Bernard, sa femme et de Julien Pradier de
 Jeanne Lasne sa femme, laboureur, demeurant
 ensemble à la Giraudière, en vignes, La Souche
 de Dix Mille francs à valoir au prix de la
 vente que nous leur avons causée devant M^{rs}
 Prétiches not^{rs} à Santon, le trente avril 1862,
 enregistré et transcrit, d'une métairie située à la
 Giraudière en vignes. - Dont quittance
 d'autant, sous le reserve du solde et des intérêts.

 Nantes, le treize Décembre
 mil huit cent soixante deux. -

 Bon pour quittance de
 Dix mille francs
 Aubry
 M^{rs} Aubry

Parcelles achetées en 1862



Déplacement de la croix - 9 avril 2011

Cette croix a été installée, selon la légende familiale, sur l'ancien puits ; elle était entourée par les deux personnages décrits dans la Bible : la Vierge Marie et Saint Jean.

Ce calvaire aurait été érigé à l'occasion du décès du petit Pierre Simon (grand frère de notre grand-père Pierre-Alexandre) ; il aurait été écrasé par une charrette le 17 septembre 1863.

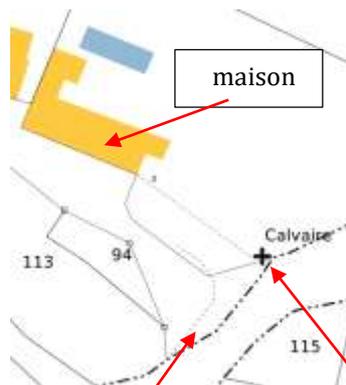
On dit également que notre grand-oncle Julien , sulpicien, avait réalisé ce calvaire (1889 ?) ...englouti partiellement dans l'effondrement du puits.

En 1961 et grâce à l'attelage des bœufs des frères Brodu, la croix et l'un des saints ont été récupérés et installés en contrebas de la route, sur la gauche en entrant.

L'association du patrimoine de pays, animée par Marcel Poulizac, a entrepris de transférer¹ la croix en bordure de la route, en un endroit bien visible.

L'inauguration a eu lieu le 9 avril 2011 avec la participation de M. Ménager, ancien maire de VIGNEUX...tandis que le père Jacques André, curé de la paroisse, a béni la croix.

La famille était largement représentée par celles et ceux qui avaient pu se libérer.



ancien emplacement

nouvel emplacement



Pierrick, Jean-Louis, Isaac, ?, Maryvonne, Jean-Claude, Maguy, Linette, Nickette, Lisa, Pierrot, Grahame, Marie-France, Michel, ?, François Brodu, ?, ?, André, le père André, M. Ménager, Yves et M. Poulizac

¹ Grâce au tracteur des frères Brodu, cette fois !